



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 70902

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur le programme Erasmus+ lancé pour la période 2014-2020. Ce programme bénéficiera, non seulement aux étudiants, mais aussi aux apprentis, stagiaires, enseignants ou professionnels en formation qui pourront ainsi vivre une expérience à l'étranger. Pour l'année 2014, la France bénéficie de 132 millions d'euros du programme Erasmus+. Elle lui demande de bien vouloir préciser quelle part de ce fonds sera attribuée à la région Île-de-France.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2014, ERASMUS+ fusionne, pour la période 2014-2020, les précédents programmes relatifs à la mobilité en matière d'éducation, de formation et de jeunesse : Erasmus (étudiants), Comenius (scolaires), Grundtvig (adultes) et Leonardo da Vinci (apprentis et formation professionnelle). Ce programme a pour ambition principale d'amener plus de jeunes vers un emploi en permettant des mobilités d'études, de formation et d'apprentissage, reconnues comme autant de facteurs d'insertion sur le marché du travail. Il contribue également à la lutte contre le chômage des jeunes. La mobilisation notamment de la France a permis de porter le budget d'Erasmus+ à 14,7 milliards d'euros sur la période, ce qui représente une augmentation de plus de 40 % par rapport à la période 2007-2013. Ce budget va permettre de doubler le nombre de bénéficiaires d'ici 2020 et d'augmenter le montant des bourses qui leur sont accordées. L'accroissement de la mobilité nécessite, en effet, une amélioration du soutien financier aux étudiants désireux de se former dans un autre pays. Le budget retenu pour la période 2014-2020 est donc un excellent résultat, qui permet de montrer concrètement la mobilisation de l'Union européenne et de ses Etats membres en faveur de la jeunesse. La France, qui a fait de ce sujet l'une de ses priorités, ne peut que s'en réjouir. De nombreux projets Erasmus+ ont déjà été lancés en 2014 dans les régions françaises. Le tableau ci-dessous retrace pour chacune de ces régions ainsi que les PTOM les montants accordés pour l'ensemble des contrats signés en 2014 et qui s'élèvent à un total de 118,78 millions d'euros. La différence avec l'enveloppe initialement prévue (132 millions d'euros) restera bien sûr au bénéfice de la France en 2014 et sera utilisée lors des opérations de redistribution en 2015.

RÉGION	BUDGET TOTAL affecté au financement de projets Erasmus+ dont les contrats ont été signés en 2014
Alsace	3 595 065 €
Aquitaine	9 412 696 €
Auvergne	1 807 613 €

Basse-Normandie	2 068 752 €
Bourgogne	1 892 820 €
Bretagne	4 745 676 €
Centre	3 339 293 €
Champagne-Ardenne	2 977 209 €
Corse	387 286 €
Franche-Comté	1 263 933 €
Guadeloupe	461 430 €
Guyane	172 361 €
Haute-Normandie	2 321 394 €
Île de France	29 793 630 €
Languedoc-Roussillon	4 052 115 €
Limousin	934 918 €
Lorraine	2 538 570 €
Martinique	897 134 €
Midi-Pyrénées	6 124 160 €
Nord - Pas-de-Calais	6 702 349 €
Pays de la Loire	8 049 531 €
Picardie	1 603 119 €
Poitou-Charentes	2 041 030 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 059 139 €
PTOM	508 389 €
La Réunion	1 539 437 €
Rhône-Alpes	15 496 562 €
Autres	3 595 065 €
Total général	118 785 610 €

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70902

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10137

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2159